

Décembre 2017

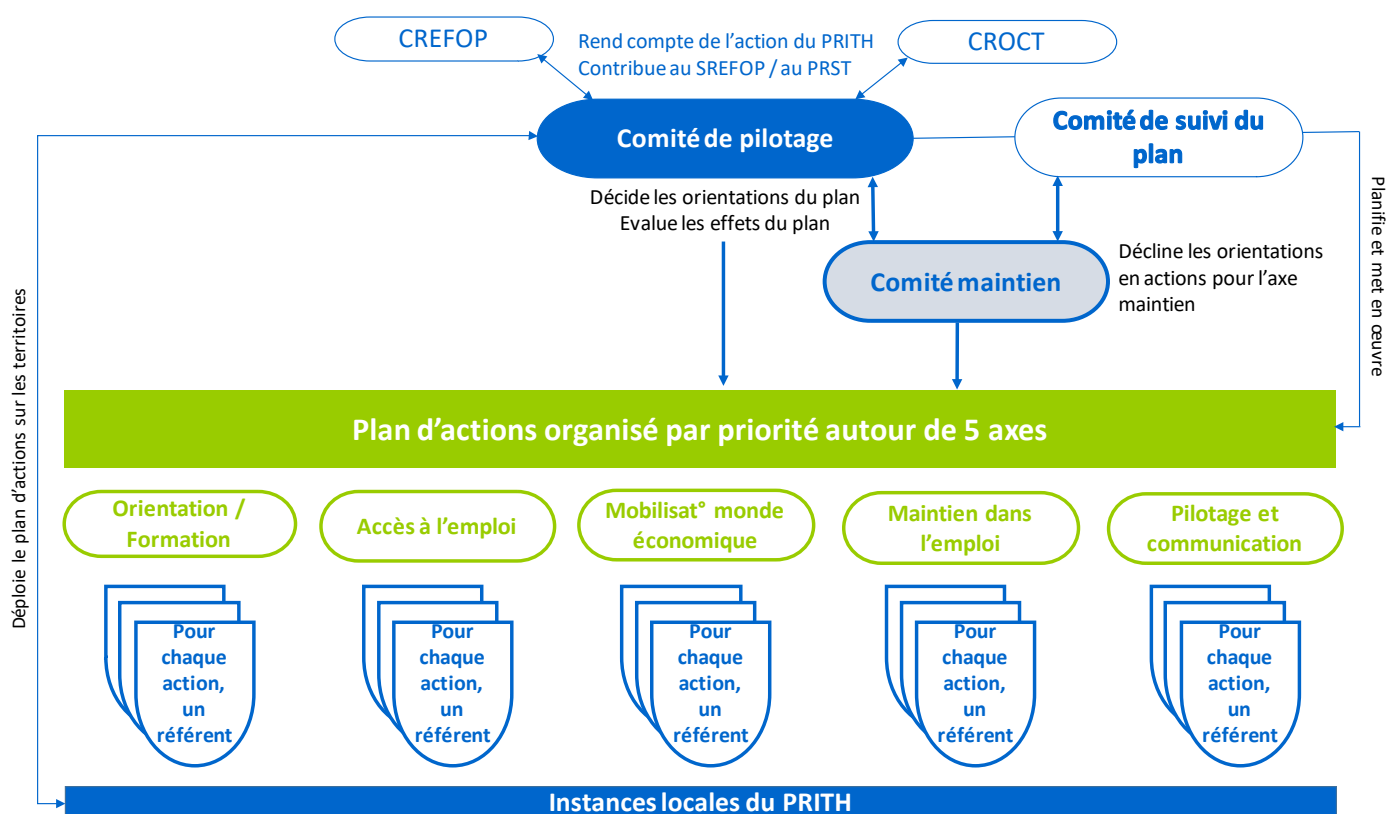
La loi n°2011-901 du 28 juillet 2011 a donné une base légale au PRITH, et fixe les conditions de son élaboration et le cadre de son contenu. Le PRITH devient le plan d'action unique du Service Public de l'Emploi (SPE) et de ses partenaires et s'articule avec la convention nationale multipartite pluriannuelle de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap du 16 novembre 2017.

La gouvernance du PRITH des Pays de la Loire s'organise dans le respect des prérogatives et champs de compétence de chacune des institutions représentées en son sein, comme des engagements régionaux bi ou multipartites existants.

Chacun des membres du Comité de pilotage¹ contribue au développement du Plan, particulièrement pour les thématiques qui le concernent.

¹ Direccte, Agefiph, Fiphfp, DRJSCS, Conseil régional, Pole emploi, Carsat, ARS, MSA, RSI, Education nationale, MDPH, Conseils départementaux, Cheops

La gouvernance du PRITH en Pays de la Loire



LE PLAN D' ACTIONS 2017-2020

A la lumière des actions précédemment conduites et sur la base d'une consultation régionale et de groupes de travail, un nouveau plan d'action a été établi pour les années 2017-2020.

Ce plan entend poursuivre les chantiers engagés précédemment et s'inscrit également dans les orientations nationales portées par la nouvelle convention multipartite.

Ce sont au total 49 actions qui seront mises en œuvre sur ces 3 années dont certaines (34) avec l'appui d'une prestation d'animation et de coordination dédiée. Le groupement Practhis/ Diverséa Conseil / Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) a été retenu par voie d'appel d'offres pour assurer cette prestation.

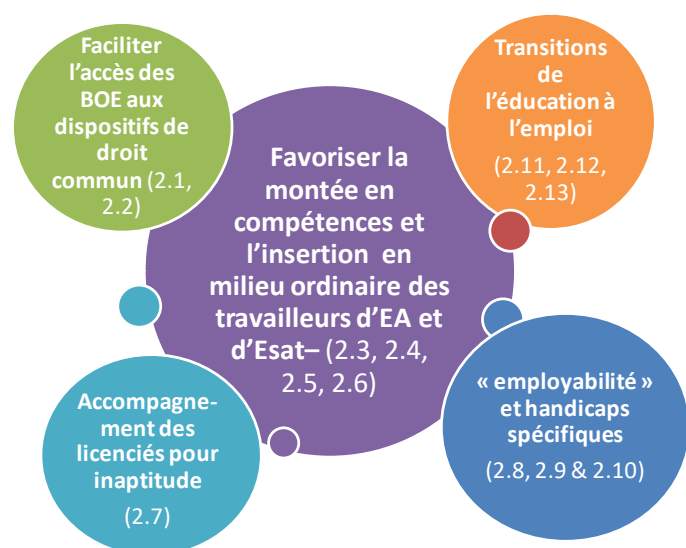
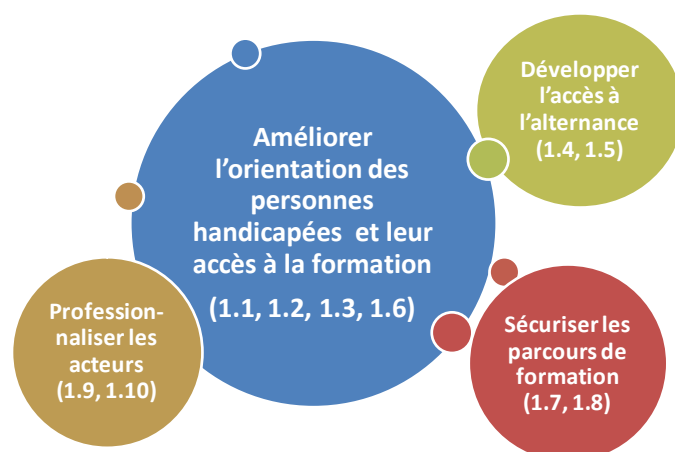
AXE 1 - ORIENTATION / FORMATION

Dans la lignée des grandes orientations nationales issues notamment de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014, le plan d'action ligérien a pour objectif de développer et sécuriser l'accès à la formation des personnes handicapées.

Une dizaine d'actions structurent cet axe, qui visent notamment à :

- **Donner plus de visibilité à l'offre de formation régionale** (via l'offre du site Carif Oref, par la réalisation d'un diagnostic de l'offre de réadaptation en région...)
- **Faciliter la diversification des choix professionnels** par un outillage et une mutualisation des pratiques innovantes des acteurs de l'orientation visant l'élargissement des perspectives professionnelles du public handicapé.
- **Sécuriser les parcours** par une connaissance accrue des motifs de rupture et l'amélioration des prescriptions.

D'autres sujets sont également portés tels que l'**apprentissage** (accompagnement des employeurs, poursuite de la mobilisation des CFA, soutien spécifique au parcours ...) ou la **professionnalisation des acteurs** sur la thématique du handicap.



AXE 2 - ACCES A L'EMPLOI

L'accès à l'emploi constitue le 2ème axe stratégique du PRITH et s'intéresse à différents chantiers tels que :

- **Faciliter les transitions et mobilités professionnelles**
 - Entre le secteur protégé, adapté et le milieu "classique" de travail – travaux issus notamment de l'enquête réalisée dans le cadre du précédent plan auprès des EA et ESAT de la région. Ils se traduiront notamment dans l'attention portée à la montée en compétences et à la mobilisation des leviers favorisant l'accès au marché du travail
 - De l'école à l'emploi, qu'il s'agisse de sorties du milieu scolaire ou d'étudiants handicapés en voie d'insertion
 - Des personnes licenciées pour inaptitude – tirant profit de l'expérience de l'expérimentation Pôle emploi sur le dispositif LINA.
- **Mieux connaître les problématiques d'insertion professionnelle** de certains publics avec handicaps spécifiques, telles que les personnes handicapées psychiques ou souffrant de troubles du spectre autistique, et travailler à améliorer leur « employabilité »...
- **Faciliter l'accès des bénéficiaires de l'obligation d'emploi aux dispositifs d'insertion de droit commun**, tels que les emplois aidés, l'insertion par l'activité économique en s'appuyant notamment sur un processus d'orientation MDPH/SPE renouvelé.



AXE 3 - MOBILISATION DU MONDE ECONOMIQUE ET PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL

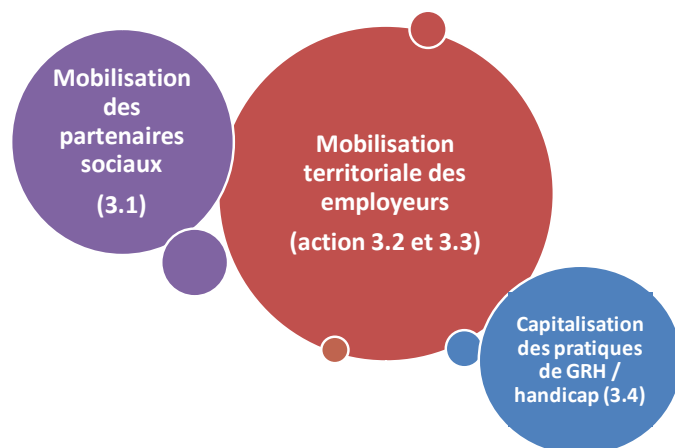
Sur cet axe, l'organisation d'événements locaux en direction des employeurs reste le point d'ancrage principal du plan d'actions.

Les thématiques suivantes seront privilégiées:

- **Les outils à disposition des PME/PMI** sur les sujets du maintien, de l'insertion professionnelle, de la sous-traitance avec les secteurs adapté et protégé...
- **La négociation annuelle obligatoire** sur le handicap
- **L'offre de services en matière d'information et de diagnostic conseil**

Deux orientations viennent compléter cette approche en direction des entreprises :

- Une action ciblée en direction des organisations syndicales, avec à terme, après analyse des besoins, l'organisation de sessions de sensibilisation/formation des IRP à la thématique du handicap.
- Un travail de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques concernant la gestion des ressources humaines et de dialogue social sur le handicap



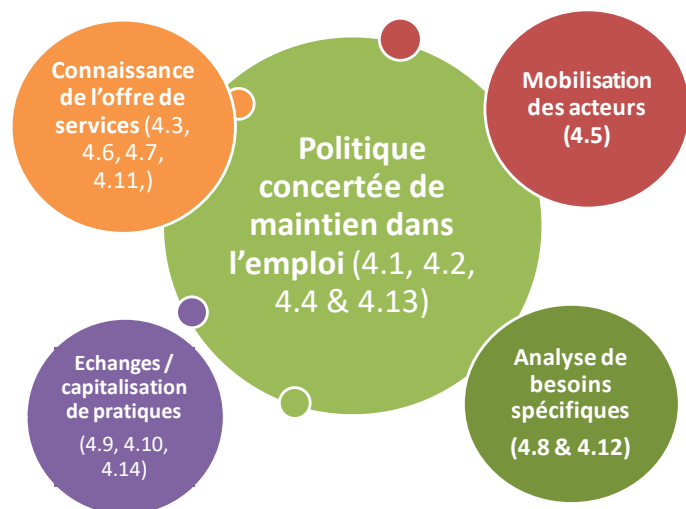
AXE 4 - MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Enfin, l'axe maintien dans l'emploi a pour principal objectif de développer une véritable **politique concertée**, tant au niveau régional qu'à l'échelon local. La planification trimestrielle des comités maintien, l'actualisation de la charte régionale et sa déclinaison départementale, et l'installation d'instances locales dédiées en seront la traduction.

Le maillage avec le PRST sera également une clef de voute de cette politique – deux actions du plan sont d'ailleurs portées directement dans le PRST au titre de l'analyse des **pratiques** (coopérations médico-socio-professionnelles et détection précoce des situations à risque). Les échanges seront poursuivis au niveau départemental avec l'organisation des séminaires annuels.

S'agissant de la **mobilisation des acteurs** du maintien, deux cibles sont privilégiées – les acteurs de l'entreprise (dont les IRP), et les médecins traitants.

Ce nouveau plan d'action sera enfin l'occasion de mieux communiquer sur l'**offre de services** « maintien dans l'emploi » à travers notamment la production de ressources utiles aux professionnels (guides, points de repères).



AXE 5 - PILOTAGE ET COMMUNICATION

Le PRITH Pays de la Loire s'est doté depuis 2012 d'un tableau de bord statistique et d'outils de communication (un site Internet www.prith-paysdelaloire.org et une lettre d'information trimestrielle).

Ces outils vont être complétés et renouvelés pour s'adapter aux besoins du nouveau PRITH et mieux valoriser l'implication des acteurs dans la dynamique partenariale.



SYNTHESE DES ACTIONS

AXE 1 - ORIENTATION / FORMATION

- 1.1 Communiquer sur les dispositifs d'orientation et de formation et leur accessibilité
- 1.2 Améliorer l'orientation par la diversification des métiers
- 1.3 Connaître les freins et leviers à la formation des personnes handicapées
- 1.4 Développer l'accès des travailleurs handicapés à la formation en alternance
- 1.5 Favoriser la mobilisation des CFA et poursuivre/amplifier les partenariats permettant le développement de l'accès des personnes handicapées à l'apprentissage avec pour finalité l'insertion socio-professionnelle durable
- 1.6 Produire un diagnostic territorial partagé de l'offre de réadaptation professionnelle
- 1.7 Sécurisation des parcours en matière d'apprentissage
- 1.8 Améliorer les prescriptions de formation
- 1.9 Professionnalisation des acteurs du SPRO/CEP sur la thématique du handicap (déficiences, contre-indications médicales...)
- 1.10 Développer une culture de compensation du handicap dans les organismes de formation au delà des obligations en matière d'accessibilité (pédagogique et autres)

AXE 2 - ACCES A L'EMPLOI

- 2.1 Permettre une mobilisation efficiente des dispositifs d'accès à l'emploi (contrats aidés, IAE, emploi d'avenir)
- 2.2 Rendre visible les orientations des CDAPH et l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle
- 2.3 Développer l'accès des DETH les plus prioritaires aux structures du secteur adapté, dans une logique de parcours d'insertion
- 2.4 Favoriser l'accès des travailleurs handicapés relevant du secteur protégé au milieu ordinaire
 - 2.4.1 Structurer l'évaluation de l'employabilité des travailleurs d'Esat en milieu ordinaire
 - 2.4.2 Développer les dispositifs d'accompagnement des travailleurs handicapés relevant d'Esat vers le milieu ordinaire
 - 2.4.3 Croiser les métiers et compétences développés en ESAT et EA
- 2.5 Accompagner la montée en compétences des salariés d'EA
- 2.6 Identifier et communiquer sur les bonnes pratiques en matière de montée en compétences des travailleurs d'Esat
- 2.7 Mieux accompagner les demandeurs d'emploi licenciés pour inaptitude
- 2.8 Mieux évaluer l'employabilité des travailleurs handicapés
- 2.9 Mieux comprendre les problématiques d'insertion professionnelle des personnes handicapées psychiques
- 2.10 Mieux comprendre les problématiques d'insertion professionnelle des personnes relevant de TSA
- 2.11 Accompagner les jeunes handicapés sortant du système scolaire
- 2.12 Faciliter les transitions de l'éducation à l'emploi
- 2.13 Faciliter la transition des étudiants handicapés de l'enseignement supérieur à l'emploi

AXE 3 - MOBILISATION DU MONDE ECONOMIQUE ET PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL

- 3.1 Mobiliser les organisations syndicales sur la problématique du handicap en entreprise et la négociation collective
- 3.2 Organiser des événements employeurs territoriaux
- 3.3 Veille sur la communication en direction des employeurs
- 3.4 Capitaliser et diffuser dans les entreprises les bonnes pratiques en matière de GRH/dialogue social sur le handicap

AXE 4 - MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- 4.1 Organiser et faciliter l'animation des comités maintien régionaux
- 4.2 Actualiser la charte régionale du maintien dans l'emploi et la décliner localement
- 4.3 Améliorer la connaissance de l'offre de service maintien
- 4.4 Rendre visible les actions de maintien réalisées par les médecins du travail
- 4.5 Sensibiliser et mobiliser les médecins traitants sur le maintien dans l'emploi
- 4.6 Identifier les modalités de prise en charge de la protection sociale en lien avec le maintien dans l'emploi
- 4.7 Faire connaître et mobiliser les moyens existants de reconversion des salariés licenciés pour inaptitude
- 4.8 Mieux cibler les secteurs d'activité et territoires sur lesquels conduire des actions de prévention et de maintien
- 4.9 Formaliser les procédures en matière de détection précoce entre tous les acteurs concernés (Carsat, MSA, RSI et SST) et mettre en place les passerelles avec les réseaux de placement le cas échéant
- 4.10 Prévenir la désinsertion professionnelle en s'appuyant sur la bonne utilisation des outils du maintien et en particulier au moment le plus opportun (prise en charge précoce) en lien avec le PRST3
- 4.11 Sécuriser les parcours de formation et de mise en situation professionnelle des assurés en arrêt de travail
- 4.12 Développer le recours au CRPE
- 4.13 Appuyer l'organisation des instances départementales maintien dans l'emploi
- 4.14 Organiser des séminaires annuels maintien dans l'emploi sur chaque département

AXE 5 - PILOTAGE ET COMMUNICATION

- 5.1 Produire un tableau de bord régional du PRITH et ses annexes
- 5.2 Réaliser des diagnostics thématiques et territoriaux
- 5.3 Coordination interinstitutionnelle et territoriale de la thématique handicap dans les différentes instances
- 5.4 Organiser les instances locales du PRITH
- 5.5 Animer le site internet du PRITH et diffuser trimestriellement sa newsletter
- 5.6 Restructurer le site internet du PRITH
- 5.7 Réaliser un "Qui fait quoi ?" valorisant l'ensemble des offres de service du territoire

